

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉS

conformément au règlement (UE) n° 453/2010

---

## Désinfectant pour les mains S400

---

---

### 1. Identification de la substance ou du mélange et de l'entreprise

#### 1.1 Identifiant du produit

Numéro de produit S400.

Synonymes Aucune.

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation Désinfectants pour la désinfection hygiénique des mains selon la norme EN 1500

#### 1.3. les coordonnées du fournisseur qui fournit la fiche de données de sécurité

Nom de la société Beropur AG  
Feldstrasse 8  
CH - 8370 Sirnach  
41 71 960 07 27  
www.beropur.ch  
service@beropur.ch

1.4 Numéro d'urgence +41 44 251 51 51 (ToxCenter)

Date d'émission 30.03.2020

Version GHS 1

---

## 2. Dangers possibles

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (SGH/CLP)** Lésions oculaires graves/irritation des yeux, Cat. 2, H319

**Classification selon les directives européennes 67/548/CEE ou 1999/45/CE** Aucune.

**Plus de détails** Le texte complet des phrases mentionnées ici se trouve à l'article 16.

### 2.2 Eléments de marquage



**Mot de signalement** A l'attention de

**Avertissements de danger** H319 : Cause une grave irritation des yeux.

**Instructions de sécurité** P102 : Conserver hors de la portée des enfants. P103 : Lire l'étiquette avant utilisation.  
P305+P351+P338 : EN CONTACT AVEC LES YEUX : quelques Rincez doucement à l'eau pendant quelques minutes. Enlever les lentilles de contact existantes si possible. Continuez à rincer.  
P337+P313 : Si l'irritation persiste : consulter un médecin.

**Notes complémentaires** Aucune.

**Identificateur de produit SGH** 2-propanol ; alcool isopropylique ; isopropanol, n° CAS 67-63-0, n° CE 200-661-7

### Étiquetage selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

**Symboles** Aucune.

**Phrases R** Aucune.

**Phrases S** S1/2 : Conserver sous clé et hors de portée des enfants.

**Composants déterminant le danger pour l'étiquetage** Aucune.

**Biocide** CHZN....

**2.3 Autres risques** Aucune information disponible.

---

### 3. Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique

Mélange liquide.

| Ingrédients                                     |              | Classification CLP   | Classification DSD/DPD  | Identifiant du produit   |
|---|--------------|--|---|--|
| 2-propanol ; alcool isopropylique ; isopropanol | 10% - 20%    | Irritation des yeux. 2 H319, STOT SE 3 H336, Flam. Liq. 2 H225   | F, Xi ; R-11-36-67  | N° CAS : 67-63-0<br>N° CE : 200-661-7<br>N° INDEX : 603-117-00-0 |
| Acide citrique monohydraté                      | 0.1% - 1%    | Irritation des yeux. 2 H319  | Xi ; R-36   | No CAS : 5949-29-1<br>N° CE : 201-069-1                          |
| Acide L(+)-tartrique                            | 0.1% - 1%    | Eye Dam. 1 H318  | Xi ; R-41   | No CAS : 87-69-4<br>N° CE : 201-766-0                            |
| Acide lactique                                  | 0.1% - 1%    | Irritation de la peau. 2 H315, Barrière oculaire. 1 H318   | Xi ; R-38-41  | No CAS : 79-33-4<br>N° CE : 201-196-2                            |
| Acide formique                                  | 0.01% - 0.1% | Skin Corr. 1A H314 [CSk1A : C ≥ 90 %   CSk1B : 10 % ≤ C < 90 %   CSk2 : 2 % ≤ C < 10 %   CEy2 : 2 ≤ C < 10 %] , Nota B | C ; R-35, Nota B [C ≥ 90 % \ C ; R-35   10 % ≤ C < 90 % \ C ; R-34   2 % ≤ C ≤ 10 % \ Xi ; R-36/38] | No CAS : 64-18-6<br>N° CE : 200-579-1<br>N° INDEX : 607-001-00-0 |

Le texte complet des phrases mentionnées ici se trouve à l'article 16.

Impuretés dangereuses

Aucune connue

---

### 4. Mesure de premiers secours

#### 4.1. Descripton des mesures de premiers secours

**Inhalation**

En cas d'inhalation accidentelle de vapeurs ou de produits de décomposition, aller à l'air frais. Dans les cas graves, appelez un médecin.

**Hautkontakt**

Lavez-vous immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau. Enlevez les vêtements et les chaussures sales. Si l'irritation de la peau persiste, avertir un médecin.

**Augenkontakt**

Rincez immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes, également sous les paupières. Protégez vos yeux. Consultez un ophtalmologue.

**Verschlucken**

Rincez-vous la bouche avec de l'eau et buvez beaucoup d'eau. Évitez de vomir si possible. Dans les cas graves, appelez un médecin.

**4.2 Principaux symptômes et effets aigus et différés**

Aucune connue.

**4.3 les références à la médecine Aide d'urgence ou traitement spécial**

Aucune connue.

---

## 5. Mesures de lutte contre les incendies

### 5.1 Moyens d'extinction

**Agents d'extinction appropriés** Utilisez un agent d'extinction sec, du CO<sub>2</sub>, un brouillard de pulvérisation ou de la mousse d'alcool.

**Moyens d'extinction inappropriés pour des raisons de sécurité** Jet d'eau plein.

**5.2 Dangers spécifiques découlant de la substance ou du mélange** En cas d'incendie, la fumée peut contenir des composés toxiques et/ou irritants en plus du produit de départ. Les eaux d'extinction contaminées doivent être collectées séparément et ne doivent pas pénétrer dans le réseau d'égouts.

### 5.3 Instructions pour la lutte contre l'incendie

**Équipement de protection spécial pour la lutte contre l'incendie** Mesures habituelles en cas d'incendie avec des produits chimiques. En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Combinaison complète de protection chimique.

**Instructions spéciales de suppression** Coordonner les mesures d'extinction avec l'environnement.

---

## 6. les mesures relatives aux rejets accidentels

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Note à l'intention du personnel ne faisant pas partie du service d'urgence** Utilisez des équipements de protection individuelle. Évitez le contact avec les yeux et la peau. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

**Note à l'attention du personnel des services d'urgence** Utilisez des équipements de protection individuelle. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Mettre les gens en sécurité. Ventilez la zone.

**6.2 Mesures de protection de l'environnement** Ne pas laisser entrer dans les eaux de surface ou dans les égouts.

**6.3 Méthodes et matériel de conservation et de nettoyage** Placer dans des conteneurs appropriés et fermés pour l'élimination.

**6.4 Référence à d'autres sections** Voir les chapitres 8 et 13.

---

## 7. Manipulation et stockage

**7.1. Mesures de sécurité pour une manipulation sûre** Déterminez les mesures de premiers secours avant de commencer à travailler avec ce produit. Porter un équipement de protection individuelle. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Évitez le contact avec les yeux et la peau.

**7.2 Conditions pour un stockage sûr dans le cadre de Prise en compte des incompatibilités** Stocker dans un endroit accessible uniquement aux personnes autorisées. Gardez le conteneur bien fermé. Conserver dans le récipient d'origine.

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres à surveiller

|   |  |
|---|--|
| <b>Valeur(s) limite(s) d'exposition</b>   | Aucune donnée n'est disponible pour le produit lui-même.   |
| <b>Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)</b>   |  |
| Suisse - Limites d'exposition professionnelle - EUT - (MAK)   | 200 ppm TWA [MAK]<br>500 mg/m <sup>3</sup> TWA [MAK]   |
| Suisse - Limites d'exposition professionnelle - STELs - (KZWs)  | 400 ppm STEL [KZW]<br>1000 mg/m <sup>3</sup> VLE [KZW]   |
| Suisse - Valeurs limites biologiques (valeurs MTD)  | 25 mg/L Milieu : urine Heure : fin du service Paramètre :<br>Acétone 25 mg/L Milieu : sang total Heure : fin de la garde Paramètre Acétone   |
| Autriche - Limites d'exposition professionnelle - STELs - (MAK-KZWs)  | 800 ppm STEL [KZW] (4 X 15 min)<br>2000 mg/m <sup>3</sup> VLE [KZW] (4 X 15 min)<br>800 ppm STEL [KZW] (STEL pour les grandes coulées valable jusqu'au 31/12/2013, 4 X 30 min)<br>2000 mg/m <sup>3</sup> VLE [KZW] (VLE pour les grandes coulées valable jusqu'au 31/12/2013, 4 X 30 min)                                    |
| Autriche - Limites d'exposition professionnelle - EUT - (MAK-TMW)   | 200 ppm TWA [TMW] (valeur à court terme pour les grandes pièces de fonderie) 500 mg/m <sup>3</sup> TWA [TMW] (valeur à court terme pour les grandes pièces de fonderie)  |
| Allemagne - DFG - Limites d'exposition recommandées - EUT (MAK)   | 200 ppm TWA MAK<br>500 mg/m <sup>3</sup> MPT MAK   |
| Allemagne - DFG - Limites d'exposition recommandées - Plafonds (Limites de pointe)  | 400 ppm en pointe<br>1000 mg/m <sup>3</sup> Pic  |
| Allemagne - TRGS 900 - Limites d'exposition professionnelle - TWA (AGW)   | 200 ppm TWA AGW (Le risque de dommages à l'embryon ou au fœtus peut être exclu lorsque les valeurs AGW et BGW sont observées, facteur d'exposition 2)<br>500 mg/m <sup>3</sup> TWA AGW (Le risque de dommages à l'embryon ou au fœtus peut être exclu lorsque les valeurs AGW et BGW sont observées, facteur d'exposition 2) |
| <b>Acide (+)-tartrique (CAS 87-69-4)</b>  |  |
| Allemagne - DFG - Limites d'exposition recommandées - EUT (MAK)   | 2 mg/m <sup>3</sup> TWA MAK (fraction inhalable)   |
| Allemagne - DFG - Recommandé Limites d'exposition - Plafonds (Limites de pointe)  | 4 mg/m <sup>3</sup> Pic (fraction inhalable)   |
| <b>Acide formique (CAS 64-18-6)</b>   |  |
| Suisse - Limites d'exposition professionnelle - EUT - (MAK)   | 5 ppm TWA [MAK]<br>9,5 mg/m <sup>3</sup> TWA [MAK]   |
| Suisse - Limites d'exposition professionnelle - STELs - (KZWs)  | 10 ppm STEL [KZW]<br>19 mg/m <sup>3</sup> VLE [KZW]  |
| UE - Exposition professionnelle (2006/15/CE) - Deuxième liste de Valeurs limites d'exposition professionnelle indicatives - VLE | 5 ppm TWA<br>9 mg/m <sup>3</sup> TWA   |
| Autriche - Exposition professionnelle   | 5 ppm STEL [KZW]<br>9 mg/m <sup>3</sup> VLE [KZW]  |
| Limites STELs (MAK KZWs)  |  |

|  |  |
|--|--|
| Autriche - Limites d'exposition professionnelle - EUT - (MAK-TMW)                  | 5 ppm TWA [TMW]<br>9 mg/m <sup>3</sup> TWA [TMW]   |
| Autriche - Exposition professionnelle Limites - Plafonds - (MAKs)                  | Plafond de 5 ppm<br>9 mg/m <sup>3</sup> Plafond  |
| Allemagne - DFG - Recommandé Limites d'exposition - EUT (MAK)                      | 5 ppm TWA MAK<br>9,5 mg/m <sup>3</sup> TWA MAK   |
| Allemagne - DFG - Limites d'exposition recommandées - Plafonds (Limites de pointe) | 10 ppm pic<br>19 mg/m <sup>3</sup> Pic   |
| Allemagne - TRGS 900 - Limites d'exposition professionnelle - TWA (AGW)            | 5 ppm TWA AGW (Le risque de dommages à l'embryon ou au fœtus peut être exclu lorsque les valeurs AGW et BGW sont observées, facteur d'exposition 2)<br>9,5 mg/m <sup>3</sup> TWA AGW (Le risque de dommages à l'embryon ou au fœtus peut être exclu lorsque les valeurs AGW et BGW sont observées, facteur d'exposition 2) |

## 8.2 Contrôle et surveillance de l'exposition

### Limitation et surveillance de l'exposition sur le lieu de travail

Les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques doivent être respectées.

### Équipement de protection individuelle

#### *Protection respiratoire*

Si la ventilation est insuffisante, porter un appareil respiratoire. Respirateur avec filtre combiné pour les vapeurs et les particules (EN 141).

#### *Protection des mains*

Normalement, ce n'est pas nécessaire. Des gants de protection sont recommandés en cas de contact prolongé avec la peau.

#### *Protection des yeux*

Lunettes de sécurité avec protection latérale selon la norme EN 166.

#### *Protection de la peau et du corps*

Vêtements de travail à manches longues.

### Risques thermiques

Ne pas chauffer le produit. Des vapeurs inflammables peuvent être libérées pendant le chauffage.

### Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement

Prenez des précautions pour vous assurer que le produit n'est pas déversé dans les eaux de surface ou dans les égouts.

---

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. des informations sur les caractéristiques physiques et chimiques de base

|   |   |
|---|---|
| Formulaire                                    | Liquide.  |
| Couleur                                       | Légèrement verdâtre, clair à légèrement nuageux |
| Odeur   | Menthe.   |
| Seuil d'odeur                                 | Aucune information disponible.                  |
| Valeur du pH :                                | 2.4 (20°C)                                      |
| Point de fusion/Plage de fusion :             | < 0°C   |
| Point d'ébullition/plage d'ébullition :       | ~100°C à la pression atmosphérique              |
| Point d'éclair :                              | non inflammable                                 |
| Taux d'évaporation :                          | Aucune information disponible.                  |
| Limites d'explosion :                         | Aucune information disponible.                  |
| Pression de la vapeur :                       | Aucune information disponible.                  |
| Densité de vapeur :                           | Aucune information disponible.                  |
| Densité relative :                            | 0.9786  |
| Solubilité dans l'eau :                       | mixable   |
| Coefficient de distribution (n-octanol/eau) : | Aucune information disponible.                  |
| Température d'auto-inflammation :             | Aucune information disponible.                  |
| Température de décomposition :                | Aucune information disponible.                  |
| Viscosité :                                   | Aucune information disponible.                  |
| Risques d'incendie/explosion :                | non dangereux                                   |
| Propriétés oxydantes :                        | Aucune.   |

---

## 10. Stabilité et réactivité

|   |   |
|---|---|
| 10.1 Réactivité                               | Aucune information disponible.                                      |
| 10.2 Stabilité chimique                       | Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme à l'usage prévu. |
| 10.3 Possibilité de réactions dangereuses     | Aucune information disponible.                                      |
| 10.4 Conditions à éviter                      | La combustion produit une fumée nocive et toxique.                  |
| 10.5 Matériaux incompatibles                  | Aucune.   |
| 10.6. les produits de décomposition dangereux | Normalement, il n'y a rien à attendre.                              |

---

## 11. Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

|   |  |
|---|--|
| <b>Toxicité aiguë</b>   | <b>Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)</b><br>DL50 cutanée Lapin = 4059 mg/kg (JAPAN_GHS)<br>Inhalation CL50 Rat = 72600 mg/m <sup>3</sup> 4 h(JAPAN_GHS)<br>DL50 orale Rat = 1870 mg/kg (JAPAN_GHS) <b>Acide propanoïque, 2-hydroxy-, (S)- (CAS 79-33-4) DL50</b><br>cutanée Lapin > 2000 mg/kg (IUCLID)<br>Oral LD50 Conseil = 3730 mg/kg (IUCLID)<br><b>Acide formique (CAS 64-18-6)</b><br>Inhalation CL50 Conseil = 15 g/m <sup>3</sup> 15 min<br>Oral DL50 Conseil = 730 mg/kg (IUCLID) |
| <b>Effet corrosif/irritant sur la peau</b>                        | Peut irriter la peau.  |
| <b>Lésions oculaires graves/irritation des yeux</b>               | Irritation grave des yeux.   |
| <b>Sensibilisation des voies respiratoires / de la peau</b>       | Aucune.  |
| <b>Cancérogénicité</b>  | Les données disponibles ne permettent pas de procéder à une classification.  |
| <b>Mutagénicité des cellules germinales</b>                       | Les données disponibles ne permettent pas de procéder à une classification.  |
| <b>Toxicité pour la reproduction</b>                              | Les données disponibles ne permettent pas de procéder à une classification.  |
| <b>Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique)</b>  | Aucune donnée disponible.  |
| <b>Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée)</b> | Aucune donnée disponible.  |
| <b>Risque d'aspiration</b>  | Aucune donnée disponible.  |
| <b>l'expérience avec les êtres humains</b>                        | Aucune donnée disponible.  |

---

## 12. Information sur l'environnement

**12.1 Toxicité** Peut modifier la valeur du pH des masses d'eau.

### **Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)**

Écotoxicité - Poissons d'eau douce - Données sur la toxicité aiguë  
96 h CL50 Pimephales promelas : 9640 mg/L [débit] 96 h CL50 Pimephales promelas : 11130 mg/L [statique]  
96 h LC50 Lepomis macrochirus : >1400000 µg/L  
Écotoxicité - Puce d'eau - Données sur la toxicité aiguë  
CE50 48 h Daphnia magna : 13299 mg/L

Écotoxicité - Algues d'eau douce - Données sur la toxicité aiguë  
96 h CE50 Desmodesmus subspicatus : >1000 mg/L  
72 h CE50 Desmodesmus subspicatus : >1000 mg/L

### **Acide propanoïque, 2-hydroxy-, (S)- (CAS 79-33-4)**



Écotoxicité - Poissons d'eau douce - Données sur la toxicité aiguë

96 h LC50 Brachydanio rerio : 320 mg/L [semi-statique]  
96 h CL50 Lepomis macrochirus : 100 - 180 mg/L [statique]  
96 h CL50 Oncorhynchus mykiss : 100 - 180 mg/L [statique]

Écotoxicité - Puce d'eau - Données sur la toxicité aiguë  
**Acide formique (CAS 64-18-6)**

CE50 48 h Daphnia magna : 240 mg/L  
CE50 48 h Daphnia magna : 180 - 320 mg/L [Statique]

Écotoxicité - Puce d'eau - Données sur la toxicité aiguë  
Écotoxicité - Algues d'eau douce - Données sur la toxicité aiguë

CE50 48 h Daphnia magna : 120 mg/L  
CE50 48 h Daphnia magna : 138 - 165,6 mg/L [statique]  
96 h CE50 Desmodesmus subspicatus : 25 mg/L  
72 h CE50 Desmodesmus subspicatus : 26,9 mg/L

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Une neutralisation est généralement nécessaire avant que les eaux usées ne soient rejetées dans les stations d'épuration.

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

La bioaccumulation est peu probable.

#### 12.4 Mobilité dans les sols

Aucune donnée disponible.

#### 12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Aucune information disponible.

#### 12.6 Autres effets négatifs

Aucune information disponible.

a

---

## 13. Notes sur l'élimination

### 13.1 Procédures de traitement des déchets

#### Produit non utilisé

Retirez-les conformément aux règlements officiels locaux.

#### Emballages non nettoyés

Éliminer comme un produit non utilisé.

---

## 14. Informations sur les transports

#### ADR/RID

Non requis.

#### IMDG

Non requis.

#### IATA

Non requis.

#### Plus de détails

Ce n'est pas une matière dangereuse au sens de la réglementation des transports.

---

## 15. Législation

### 15.1 Réglementation en matière de sécurité, de santé et de protection de l'environnement / législation spécifique à la substance ou au mélange

|  |  |
|--|--|
| <b>Législation</b>   | Le produit est classé et étiqueté conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (SGH/CLP).<br>Fiche d'instructions BG Chemie :<br>M004 Irritants/corrosifs M017<br>Solvants<br>M050 Manipulation de substances dangereuses (pour les employés) |
| <b>Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)</b>  |  |
| Suisse - Composés organiques volatils (COV)  | 2905.1290  |
| UE - Biocides (1451/2007) - Substances actives existantes  | Présenter  |
| UE - REACH (1907/2006) - Liste des substances enregistrées   | Présenter  |
| Allemagne - Classification des eaux (VwVwS) - Annexe 2 - Risque pour l'eau<br>Classes                            | Numéro d'identification 135, classe de danger 1 - faible danger pour les eaux  |
| <b>Acide citrique monohydraté (CAS 5949-29-1)</b>  |  |
| UE - Biocides (1451/2007) - Substances actives existantes  | Présenter  |
| <b>Acide (+)-tartrique (CAS 87-69-4)</b>   |  |
| UE - Biocides (1451/2007) - Substances actives existantes  | Présenter  |
| UE - REACH (1907/2006) - Liste des substances enregistrées   | Présenter  |
| <b>Acide propanoïque, 2-hydroxy-, (S)- (CAS 79-33-4)</b>   |  |
| UE - Biocides (1451/2007) - Substances actives existantes  | Présenter  |
| Présenter  | Présenter  |
| UE – REACH (1907/2006) – Liste des substances enregistrées   | Présenter  |
| <b>Acide formique (CAS 64-18-6)</b>  |  |
| UE - Biocides (1451/2007) - Substances actives existantes  | Présenter  |
| UE - REACH (1907/2006) - Article 15(1) - Substances considérées comme Être enregistré – Produits phytosanitaires | Présenter  |
| UE - REACH (1907/2006) - Liste des substances enregistrées   | Présenter  |
| Allemagne - Classification des eaux (VwVwS) - Annexe 2 - Classes de danger pour l'eau                            | Numéro d'identification 210, classe de danger 1 - faible danger pour les eaux  |
| <b>Biocide</b>   | CHZN....   |
| <b>15.2. Evaluation de la sécurité chimique</b>  | Non requis.  |

---

## 16. Autres informations

**Clé ou légende des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité**

CLP : Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (SGH/CLP)

**Méthodes de classification**

méthode de calcul.

**Texte intégral des phrases énumérées aux chapitres 2 et 3**

H225 : Liquide et vapeur hautement inflammables.  
H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
H315 : Cause des irritations de la peau.  
H318 : Cause de graves lésions oculaires. H319 : Cause une grave irritation des yeux.  
H336 : Peut provoquer somnolence et vertiges.

Aucune.  
R11 : Facilement inflammable. R36 : Irritant pour les yeux.  
R67 : Les vapeurs peuvent provoquer de la somnolence et des vertiges.

**Informations complémentaires**

Suivez les instructions d'utilisation figurant sur l'étiquette.

**Mode d'emploi**

S 400 Désinfection des mains est un désinfectant non toxique pour la désinfection hygiénique des mains. Particulièrement adapté aux mains qui doivent être désinfectées plusieurs fois par jour. Bonne compatibilité avec la peau.

Effet : le désinfectant pour les mains S 400 convient comme désinfectant hygiénique pour les mains pour les soins de santé publique et l'usage privé. Efficace : Bactéricide, tuberculocide, virucide "de haut niveau" contre tous les virus pertinents dans le domaine médical.

Application selon EN1500 : Se mouiller complètement les mains 2 x 30 sec. avec 2 x 4 ml de désinfectant pour les mains S 400.

100 g de solution d'ingrédients actifs contiennent : 16 g d'isopropanol (propane-2-ol), des acides organiques, des additifs et des substances tensioactives.

## **Décharge de responsabilité**

À notre connaissance, les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont correctes au moment de la révision. Ces informations sont destinées à vous donner des conseils pour une manipulation sûre du produit mentionné dans cette fiche de données de sécurité pendant le stockage, la transformation, le transport et l'élimination. Les informations ne sont pas transférables à d'autres produits. Si le produit mentionné dans la présente fiche de données de sécurité est mélangé ou transformé avec d'autres matériaux ou est soumis à une transformation, les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ne peuvent être transférées au nouveau matériau ainsi fabriqué, sauf indication contraire expresse.